

29 novembre 2021

A : Comités Régionaux / Comités Départementaux

Objet : Saison Route 2022 – Evolution sur la réglementation relative à la limitation des développements

Madame, Monsieur,

Le sujet de la limitation des développements dans les catégories Jeunes est évoqué au sein de nos différentes instances depuis de nombreuses années.

En associant des experts scientifiques et médicaux, la DTN a réalisé une position de consensus au sujet de la limitation des développements. Cette position a conclu les 4 points suivants :

- Limiter le développement ne permet pas d'être plus véloce ;
- La diversité des parcours aura plus d'impact sur la formation athlétique du cycliste ;
- Travailler la vélocité maximale et la force sont nécessaires au cours de leur formation ;
- Apprendre à utiliser son dérailleur est plus bénéfique que limiter un développement.

Cela a permis au Bureau Exécutif et au Conseil Fédéral, d'étendre la suppression des développements limités à d'autres catégories.

En 2020, la FFC avait décidé de supprimer cette limitation de développements dans la catégorie Juniors sur les épreuves nationales et régionales.

Lors du Conseil Fédéral du 11 et 12 juin 2021, ce sujet a été à nouveau évoqué en abordant, la catégorie Minimes-Cadettes, Minimes garçons et Cadets garçons.

Après échanges et partages des arguments, le Conseil Fédéral des 11 et 12 juin 2021 a validé la suppression de la limitation des développements uniquement dans les catégories Minimes-Cadettes et Cadets garçons à partir du 1^{er} janvier 2022. Minimes garçons restent limités à 7,01m

Cette réglementation est mise à jour dans le Titre 2 Titre 2 / 2.1.10 pages 19 et 20.

En vous souhaitant bonne réception de ces éléments à diffuser à vos clubs respectifs et nous resterons attentifs à vos retours de terrain sur cette nouvelle disposition.

Yannick POUÉY
Secrétaire général